



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 10 septembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'école inclusive

Le gouvernement s'engage dans la scolarisation des enfants en situation de polyhandicap

Jean Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées, se réjouissent de la publication du cahier des charges des Unités d'Enseignement à destination des enfants et jeunes polyhandicapés.

Pour Sophie Cluzel et Jean-Michel Blanquer, « avec l'engagement du grand service public de l'École inclusive, de nouvelles étapes importantes sont franchies au bénéfice de la scolarisation des enfants en situation de handicap, quels que soient leurs besoins. Nous ouvrons tous les possibles pour les parents des enfants polyhandicapés et nous transformons le regard des enfants et des parents sur la différence, la grande différence, invisible jusqu'à présent ».

Une réponse à un besoin

Aujourd'hui, **un enfant polyhandicapé sur quatre est scolarisé**, pour la plupart dans un établissement médico-social adapté. Des solutions sur mesure vont être mises en place pour développer l'offre scolaire et favoriser une meilleure inclusion, et en plus grand nombre, de ces enfants.

Le résultat d'une concertation

Sur décision de Sophie CLUZEL, un groupe de travail piloté par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) en concertation étroite avec le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le Groupe polyhandicap France, la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA) a travaillé à l'élaboration d'un cahier des charges national pour la mise en place d'unités scolaires pour enfants polyhandicapés et le développement de temps d'inclusion pour ceux qui peuvent être accueillis en milieu ordinaire. Ces travaux ont pris en compte les recherches conduites sur l'adaptation des méthodes et outils de scolarisation spécifiques au polyhandicap.

Des modalités de scolarisation souples et adaptées. Trois objectifs sont liés au cahier des charges spécifiques aux unités d'enseignement pour les enfants polyhandicapés : **apporter un cadre, encourager le développement d'unités d'enseignement et développer les pratiques d'inclusion.**

Pour chaque établissement, l'unité d'enseignement fera l'objet d'**une convention entre l'organisme gestionnaire, le rectorat, l'agence régionale de santé (ARS) et la collectivité territoriale compétente.**

Le cahier des charges couvre **un ensemble de champs complémentaires** : le public accueilli, les caractéristiques du fonctionnement et de l'organisation quotidienne, les spécificités de l'équipe intervenante dans l'unité d'enseignement, les pratiques inclusives, le rôle et la place des parents, les partenariats avec les professionnels spécialisés, le suivi et l'évaluation du projet de l'élève, l'organisation de l'évaluation et du suivi de l'unité d'enseignement pour les élèves polyhandicapés.

Le cahier des charges constitue un outil pour favoriser le développement des unités d'enseignement, faciliter la coopération des administrations locales (ARS, rectorat), et adapter l'offre d'accompagnement médico-social.

Un cahier des charges dans la continuité de la politique inclusive menée depuis 3 ans

Faciliter la scolarisation et les apprentissages tout au long de la vie est l'une des mesures phares de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre d'accompagnement scolaire 2017-2022.

Attendu par les professionnels, ce cahier des charges permettra de poursuivre les efforts d'adaptation des réponses aux élèves scolarisés.

Contact presse EN :

spresse@education.gouv.fr

01 55 55 30 10

Contact presse SEPH :

seph.communication@pm.gouv.fr

01 40 56 85 57